



Paris, le 27 mai 2021

L'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires de la société Ipsos (la « **Société** ») s'est réunie, le 27 mai 2021, à 9h30, au siège social, sous la présidence de Monsieur Didier Truchot, Président du Conseil d'administration.

Exceptionnellement et sur décision du Conseil d'administration prise en application de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020, telle que modifiée et prorogée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, l'Assemblée générale s'est tenue à « huis clos », sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

La Société a mis à la disposition de ses actionnaires une retransmission, en direct et en différé, de l'intégralité de l'Assemblée Générale sur le site de la Société (www.ipsos.com). Les actionnaires avaient pu exprimer leurs votes en amont de l'Assemblée Générale et à distance, en votant (i) par voie postale (vote par correspondance ou par procuration) en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet, ou (ii) par internet sur la plateforme de vote sécurisée Votaccess.

Les 940 actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 34 438 475 actions sur les 44 402 661 actions ayant droit de vote et 39 597 559 droits de vote, tant pour la partie ordinaire que pour la partie extraordinaire de l'assemblée générale. Le quorum atteint était donc de 77,55%.

Madame Laurence Stoclet, Directeur général délégué et Directeur financier Groupe, a pris la parole afin de présenter les résultats 2020 du Groupe.

Monsieur Didier Truchot a ensuite fait un point sur l'activité d'Ipsos au cours de l'exercice 2020, puis a commenté l'activité et les résultats du 1^{er} trimestre 2021.

La parole a ensuite été donnée aux Commissaires aux comptes, représentés par Madame Isabelle Massa, Associée chez Mazars, qui a fait état de leurs travaux et présenté leur différents rapports établis.

Ces exposés terminés, après avoir constaté l'absence de questions écrites, les résolutions ont été présentées et mises au vote des actionnaires :

- Approbation des comptes, affectation du résultat et mise en distribution d'un dividende de 0,90€ par action,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Anne Marion-Bouchacourt,
- Vote « Ex Post » sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2020 au Président-Directeur général,
- Vote consultatif « Ex Post » sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2020 aux trois Directeurs généraux délégués,
- Vote « Ex Ante » sur la politique de rémunération du Président-Directeur général (application à Monsieur Didier Truchot du 1^{er} janvier 2021 à la date de dissociation des fonctions),
- Vote « Ex Ante » sur la politique de rémunération du Directeur général (application à compter de la date de dissociation des fonctions),

- Vote « Ex Ante » sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration (application à Monsieur Didier Truchot à compter de la date de dissociation des fonctions),
- Vote consultatif « Ex Ante » sur la politique de rémunération des trois Directeurs généraux délégués,
- Vote « Ex Ante » sur la politique de rémunération des Administrateurs,
- Approbation des informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de commerce,
- Programme de rachat d'actions,
- Autorisation d'annulation d'actions.

Monsieur Didier Truchot a constaté que toutes les résolutions sont adoptées, à l'exception de la 11^{ème} résolution.

Les résultats complets des votes des résolutions sont disponibles sur le site internet de la Société www.ipsos.com.

Siège social : 35, rue du Val de Marne, 75013 Paris
304 555 634 RCS Paris